

Pour le "Juste échange"

Propositions -sélectives- pour un "Juste échange"

- Intégrer des **normes sociales et environnementales** aux traités commerciaux internationaux :
 - les 4 normes fondamentales de l'OIT : interdiction du travail des enfants, non recours au travail forcé, droit reconnu aux salariés de s'organiser pour négocier collectivement leur contrat de travail, non-discrimination en matière d'emploi et de profession;
 - les normes de lutte contre le réchauffement climatique (stratégie des 4x20) et pour la défense de la biodiversité.
- Renforcer les **normes de protection des consommateurs** (normes sanitaires et techniques), et instituer des procédures de contrôle d'application efficaces de ces normes.
- Rendre ces **normes non marchandes aussi contraignantes que les normes commerciales** défendues par l'OMC. En cas de conflit de normes, l'Organisme de Règlement des Différents de l'OMC doit consulter les agences spécialisées de l'ONU (OMS, OIT, PNUE, UNESCO, etc.), et tenir compte de leur avis.
- En cas d'échec durable des négociations sur les normes environnementales, l'UE doit appliquer unilatéralement les normes qu'elle a proposées, mais est en droit d'instaurer **une contribution énergie-climat** ("écluse carbone") à ses frontières, égale au coût de production supplémentaire induit par son effort de réduction de CO₂.
- Une **"contribution travail décent"** devrait être de la même manière instituée à l'encontre des Etats qui ne respectent pas les 4 normes fondamentale de l'OIT.
- Promouvoir la **Responsabilité sociale et environnementale des entreprises** (RSE) par la loi, mais aussi les "labels" et les "certifications", décernés et contrôlés par des institutions indépendantes.
- Instituer une **taxe écologique sur les transports maritimes**, aériens, routiers, qui pénalisera les exportations au long cours et favorisera la production locale.

Socialistes, nous sommes internationalistes, et être internationalistes au XXIème siècle, c'est d'abord lutter pour une mondialisation maîtrisée et solidaire, respectueuse de notre planète, différente en tous points de la mondialisation sauvage que nous subissons depuis 30 ans sous l'égide des Etats-Unis et des entreprises multinationales.

Nous voulons instituer de nouvelles règles de fonctionnement de l'économie et de la société internationales et édifier les institutions capables de faire respecter ces règles. Nous voulons substituer le "juste échange" au "libre échange".

Le "juste échange" que nous appelons de nos vœux s'oppose à la fois au "libre échange" défendu et mis en pratique par les néo-libéraux et aux protectionnismes, préconisés par les forces d'extrême droite et d'extrême gauche.

- Contrairement aux "libre-échangistes", nous ne croyons pas que c'est en abaissant au maximum et au plus vite tous les obstacles (tarifaires et réglementaires) à la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux que l'humanité connaîtra la croissance la plus forte, la plus durable et la plus équitable. La libéralisation et l'accélération spectaculaire des échanges internationaux, depuis 1945 (et singulièrement depuis 1990), ont certes, favorisé la croissance mondiale et permis le décollage des pays émergents (Chine, Inde, Brésil...). Elles ont facilité l'avènement de la troisième révolution industrielle, celle de l'Internet et des biotechnologies. Mais elles ont débouché aussi sur des déséquilibres majeurs et périlleux : surendettement massif et désindustrialisation, au Nord; déstabilisation explosive de nombreuses sociétés, soumises à une ouverture économique trop rapide et trop brutale, au Sud. Atteintes, bientôt irréversibles, portées à notre écosystème.

- Contrairement aux protectionnistes, nous ne pensons pas que l'instauration de hautes barrières douanières et de quotas d'importation nous permettront de sauver nos industries, nos emplois, nos acquis sociaux, notre croissance, face à la concurrence des pays à bas salaire.

On a pu mesurer les effets pervers de ce **protectionnisme de repli** au siècle dernier, après la crise de 1929. Les lois protectionnistes américaines des années trente ont déclenché des ripostes de la part de leurs principaux partenaires, contractant de 60% en valeur le commerce mondial et aggravant considérablement la Grande Dépression. Avec l'internationalisation de la production et le basculement du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie et les pays émergents, les conséquences aujourd'hui d'un retour au protectionnisme, fût-il continental, seraient encore plus graves.

Nous sommes pour le "juste échange", c'est-à-dire pour le développement d'un commerce international régulé, au service du progrès économique, social, environnemental, culturel.

Le "juste échange" poursuit trois grands objectifs:

- maintenir l'Union européenne dans le peloton de tête des nations les plus développées, sur les plans technique et économique, mais aussi sur les plans social et démocratique;
- favoriser le développement des pays du Sud, en premier lieu celui des PMA;
- préserver notre écosystème.

Nous rejetons l'opposition stérile et factice entre libre-échange intégral et protectionnisme autarcique. Dans le monde dans lequel nous vivons, aucune des économies n'est totalement ouverte ou fermée. Les Etats-Unis, la Chine, l'Allemagne..., combinent à la fois ouverture et protection. Le débat porte sur les règles, l'encadrement et l'accompagnement du commerce international.

Le "juste échange", c'est celui qui respecte les normes non-marchandes -sanitaires, environnementales, sociales, culturelles,...- défendues par les organisations spécialisées de l'ONU (OMS, OIT, PNUE, UNESCO, FAO...), ainsi que par les ONG et s'efforce d'intégrer ces normes dans les Traités commerciaux internationaux.

C'est celui qui ménage des phases de transition suffisantes, au Nord comme au Sud, pour permettre les adaptations nécessaires des systèmes productifs et des emplois, induites par l'ouverture à la concurrence (cf. : les accords multifibres)

C'est celui qui n'hésite pas à protéger les industries naissantes ou les activités stratégiques, au nom de la préparation de l'avenir ou de la défense de la souveraineté.

I -Poursuivre et amplifier la bataille des normes.

Forte de ses 500 millions de consommateurs, l'Union européenne dispose d'une puissance de négociation considérable pour faire prévaloir les normes qu'elle a définies, comme condition d'accès à son marché. Elle doit en user pour établir des normes mondiales conformes à ses valeurs, ses préférences collectives, mais aussi à ses intérêts légitimes.

La bataille des normes doit être poursuivie et amplifiée selon 5 axes.

- Il faut renforcer et compléter **les normes techniques et sanitaires de protection des consommateurs** contre les substances et les marchandises dangereuses. Le règlement REACH, par exemple, impose aux industriels de la chimie de remplacer les matières toxiques qu'ils utilisent par des substances inoffensives. Ces règles s'imposent aux industriels européens, comme aux industriels indiens et chinois.

Mais "l'Agence européenne des produits chimiques" (EChA), qui veille à l'application du règlement REACH, ne dispose pas d'un corps de contrôle et doit s'en remettre aux administrations des Etats membres pour s'en acquitter. Les Commissaires européens à l'Industrie et à l'Environnement (Antonio Tajani et Janez Potocnik) ont déploré l'insuffisance des procédures nationales de contrôle dans de nombreux pays de l'Union, alors que les Américains et les Chinois procèdent à des investigations y compris dans les usines des pays exportateurs. Les Européens doivent se porter au moins à leur niveau.

Second axe : il faut renforcer et compléter **les normes environnementales** pour lutter contre le réchauffement climatique et défendre la biodiversité.

L'UE s'est engagée à réduire de 20% en 2020, ses émissions de gaz à effet de serre, à augmenter de 20% ses énergies renouvelables et de 20% encore ses économies d'énergie. Elle doit exiger des engagements de même ampleur de ses partenaires et concurrents économiques.

La lutte contre le réchauffement climatique n'est pas du protectionnisme, elle n'est pas un prétexte pour défendre nos entreprises, elle correspond à l'intérêt général de toute l'Humanité, et en premier lieu, de celui des pays en voie de développement qui sont les plus exposés aux effets des dérèglements climatiques.

En cas de nouvel échec des sommets environnementaux - le prochain aura lieu fin novembre 2010 à Cancun - l'UE devra appliquer intégralement sa stratégie des 4X20, quitte à instituer une **contribution énergie-climat** (taxe carbone) à ses frontières, égale au coût de production supplémentaire induit par son effort de réduction d'émission de CO₂.

Troisième axe : il faut intégrer le respect **des quatre normes sociales fondamentales**, définies par l'OIT, dans les prochains contrats commerciaux bi-ou multilatéraux. Ces règles sont l'interdiction du travail des enfants, le non recours au travail forcé, le droit reconnu aux salariés de s'organiser pour négocier collectivement leur contrat de travail, la non-discrimination en matière d'emploi et de profession. Les marchandises produites par les Etats qui ne respectent pas ces règles ne doivent bénéficier d'aucune des facilités d'accès au marché européen, et à terme, elles doivent être interdites d'accès à ce marché.

Quatrième axe : il faut renforcer les droits reconnus aux Etats par la Convention de 2005 de l'UNESCO, de soutenir leurs créateurs et leurs productions culturelles sans se soumettre aux normes de l'OMC, au nom de la défense de l'identité et de la diversité culturelle. Ces droits sont régulièrement remis en question par les Etats-Unis et les multinationales des industries de divertissement.

Cinquième axe : l'UE doit définir et promouvoir **ses propres règles financières et comptables**, au lieu d'adopter les normes américaines. Il y va du contenu de la future régulation du système financier international, inscrite à l'ordre du G20.

II. La bataille des normes, comment ?

Aujourd'hui, les normes non marchandes ne sont pas juridiquement contraignantes, contrairement à la plupart des normes libre-échangistes définies par l'OMC.

En cas de conflit de normes, ce sont celles de l'OMC qui s'imposent systématiquement. Nous voulons mettre un terme à cette asymétrie. Au sein de l'OMC, il faut instituer un **mécanisme de question préjudicielle**, fonctionnant sur le modèle du renvoi préjudiciel en droit communautaire : lorsqu'il y a un conflit de normes, l'Organisme de règlement des différends (ORD) de l'OMC doit consulter les agences spécialisées de l'ONU (OMS, OIT, PNUE, etc.) et tenir compte de leur avis.

Le droit à la santé, à un environnement préservé, au "travail décent", à l'identité culturelle doivent compter autant, voire davantage, que ceux du libre commerce.

A plus long terme, il faudrait créer au sein de l'ONU un Conseil de sécurité économique, social, et environnemental (ou **Conseil du développement durable**), à côté du Conseil de sécurité politique et militaire, chargé d'arbitrer les conflits de normes internationales.

Il n'y a pas de raison que ces conflits soient tranchés au sein de l'OMC par l'ORD. L'OMC doit au contraire être intégrée à l'ONU, au même titre que les autres organisations

internationales spécialisées. Elle doit subordonner ses décisions aux règles du droit international, défini dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Mobiliser la société civile : mouvements de consommateurs et ONG

Pour faire reconnaître et respecter les normes non marchandes, il faut aussi mobiliser les consommateurs et les ONG. Ceux-ci doivent être informés du contenu social et environnemental des produits qui leur sont proposés, afin de pouvoir effectuer leur choix en connaissance de cause.

C'est le but des "**labels**" et des "**certifications**" **sociales et environnementales** dont l'influence sur les comportements de consommation a été démontrée (cf. l'impact grandissant des labels de "commerce équitable". Max Haavelar, FLO, PCFE,...). Ces labels ne s'arrêtent pas à la consommation, ils concernent aussi les fonds d'investissement. La puissance publique doit encourager le développement de ces fonds à vocation éthique, y compris à l'aide d'incitations fiscales.

Simultanément, il faut renforcer la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Les multinationales européennes qui délocalisent leurs unités de production vers les pays à bas salaires doivent être tenues pour responsables des dommages environnementaux et sociaux imputables à leurs filiales et à leurs sous-traitants. Elles devraient être tenues de publier un **rapport annuel** sur l'impact social et environnemental de leurs activités et de **répondre juridiquement** sur le territoire européen des fautes lourdes qu'elles commettent à l'étranger en matière de pollution ou de mise en danger de la vie des travailleurs.

Les multinationales devraient aussi être contraintes de publier une **comptabilité transparente** concernant l'ensemble de leurs filiales et s'acquitter de l'impôt à l'endroit même où elles réalisent leurs bénéfices. La **responsabilité comptable et fiscale** fait partie intégrante de la responsabilité sociale des entreprises. L'évasion fiscale internationale, permise par le secret bancaire, la manipulation des prix de transfert et la création de « sociétés-écrans » dans les paradis fiscaux, ponctionne chaque année 1000 milliards de dollars aux gouvernements nationaux. Ce sont ces mécanismes divers qui permettent aujourd'hui à Guernesey d'être le premier exportateur de bananes vers l'Union Européenne, ou encore aux Iles Caïman d'être le premier investisseur étranger en Chine.

En cas d'échec durable des négociations sur les normes, l'UE doit mettre en place des "écluses tarifaires".

Si, par exemple, l'échec du sommet de Copenhague sur la lutte contre le réchauffement climatique se répétait à l'occasion des futurs sommets sur l'environnement, l'Union européenne devrait appliquer unilatéralement la stratégie des 4X20, au nom de "l'urgence écologique". Mais elle serait alors en droit d'instituer une "contribution énergie-climat" (taxe carbone) à ses frontières, égale au coût de production supplémentaire induit par son effort de réduction d'émission de CO₂.

L'objectif de cette taxe serait d'égaliser les conditions de concurrence entre les industries européennes, soumises à des réglementations environnementales strictes, et leurs concurrentes étrangères qui ne le seraient pas.

Cette **taxe écologique** illustre ce qu'est une "**écluse tarifaire**" par opposition aux anciennes barrières douanières : elle est flexible, transitoire, et solidaire. Flexible, car elle ne s'appliquerait qu'aux marchandises dont les modes de production ne respectent pas les normes de lutte contre le réchauffement climatique pratiquées en Europe. Transitoire, car elle serait abolie le jour même où ces normes seraient appliquées par les entreprises et les Etats concernés. Solidaire, car son produit serait versé à un Fonds global de lutte contre le changement climatique, dont les pays en développement seraient les premiers bénéficiaires.

Sur ce modèle, des "écluses sociales" doivent être également instituées : les pays qui ne respecteraient pas les 4 normes sociales fondamentales de l'OIT verraient s'appliquer sur leurs produits une taxe sociale aux frontières de l'UE.

Les pays émergents et les ayatollahs du libre échange dénoncent dans ces "écluses tarifaires" un retour au protectionnisme de repli. Leur réquisitoire n'est pas recevable. En luttant contre le réchauffement climatique ou pour la défense des droits élémentaires de travailleurs, nous défendons des biens publics mondiaux et des valeurs universelles, et non nos intérêts économiques nationaux.

Rétablir un lien entre production et accès au marché.

Les pays émergents conditionnent, à juste titre, l'accès à leur marché à l'implantation sur leur sol d'établissements des firmes multinationales. Cette exigence légitime doit obéir au principe de réciprocité : les entreprises des grands pays émergents doivent également investir et produire sur notre sol. C'est leur intérêt : leur production doit être au plus près des marchés. C'est également le nôtre : la création de ces entreprises, aux conditions sociales en vigueur dans nos pays, est bénéfique pour l'emploi. Les Japonais l'ont compris depuis longtemps, les Chinois, les Indiens devraient s'y conformer à leur tour.

Pour hâter ce mouvement, nous devons instituer une **taxe écologique sur les transports** maritimes, aériens, routiers, qui pénalisera les exportations au long cours et favorisera la production locale.

Remettre le commerce au service du développement des PED, et en premier lieu des PMA.

Il faut remettre à plat la négociation des Accords de partenariat économique (APE) avec les pays de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) afin d'encourager le développement du commerce intra-africain et la diversification des économies de la zone ACP.

La proportion des produits soumis à la libéralisation dans le commerce avec les pays développés devrait être réduite par rapport aux négociations actuelles qui visent l'objectif de 90%. Les périodes de transition doivent être allongées. Les clauses de sauvegarde et les clauses d'industries naissantes doivent être renforcées.

□ La **sécurité alimentaire** est l'un des plus grands défis qui attendent l'Humanité au seuil d'une véritable explosion démographique. Le FAO, agence spécialisée des Nations unies chargée de l'alimentation et de l'agriculture, doit être profondément réformée pour être à la hauteur du grand défi nutritionnel qui découle de la croissance démographique. La spéculation sur les denrées agricoles doit être interdite et la diffusion des technologies agricoles, notamment phytosanitaires renforcée. (Voir le chapitre consacré aux "Rapports Nord Sud, aide au développement").

□ **Infléchir la politique commerciale européenne**

L'Europe est aujourd'hui la seule région du monde qui applique aveuglément les préceptes du libre-échange, dans l'attente d'une illusoire réciprocité que la crise a largement mis en mal. Dans un rapport paru en mai 2010, le Commissaire européen au Commerce dénonce les quelques **278 mesures protectionnistes** adoptées par les partenaires de l'UE depuis octobre 2008, dont 92 par les seuls BRIC! Les Etats-Unis, avec la clause «Buy American» des divers plans de relance, sont également visés. Ces mesures affectent les exportateurs européens tout particulièrement dans les secteurs de l'agroalimentaire, du textile, de la sidérurgie et des automobiles.

La Commission ne pourra rester éternellement inactive face aux mesures pragmatiques adoptées par les principaux partenaires de l'UE. Elle devrait elle aussi songer davantage qu'elle ne le fait à activer les **clauses de sauvegarde** et **clauses anti-dumping** permises par les traités de l'OMC. Afin de faciliter la relance des économies européennes, elle doit aussi proposer une clause « **Buy European** » s'appliquant notamment dans le domaine des marchés publics.

Elle doit non pas entraver, mais au contraire favoriser la création de **filières industrielles européennes**, ainsi que le renforcement de "champions européens", capables de lutter à armes égales avec leurs concurrents étrangers, ce qui passe par un rôle accru de la puissance publique européenne et par une application moins dogmatique des règles de concurrence. La zone euro doit se doter des instruments qui lui permettraient de mener **une politique de change active** au service de la croissance et de l'emploi (Voir le chapitre consacré à l'UE).

□ **L'organisation du monde en zones continentales intégrées**, tournées vers la satisfaction prioritaire des besoins de leurs populations (dont l'union européenne offre l'exemple le plus avancé) doit être favorisée. (Voir le chapitre consacré à "Nouvelle architecture internationale").